

« BONIFICATIONS »

TABLEAU À COMPLÉTER ET À RETOURNER AVEC L'ACCUSÉ DE RÉCEPTION INITIAL SANS BARÈME pour la prise en compte d'éventuels points de bonification

NOM Prénom Affectation

Mesure de carte scolaire 2025	☐ OUI
Handicap • Demande d'avis formulé auprès du médecin de prévention avant le 29 avril 2025 • Dossier RQTH déposé auprès de la MDPH, en attente de décision • Si RQTH déjà en cours, joindre la notification MDPH en cours de validité	☐ OUI ou ☐ NON ☐ OUI, dépôt le : Fin de validité le :
Rapprochement de conjoint (1) Lieu de Résidence professionnelle du conjoint : Date de naissance du (des) enfants : Pièces justificatives à fournir : voir paragraphe IV.1.1. de la note départementale	☐ OUI
Rapprochement résidence de l'enfant ou autorité parentale conjointe (1) Lieu de résidence de l'enfant : Date de naissance du (des) enfants : Pièces justificatives à fournir : voir paragraphe IV.1.2. de la note départementale	☐ OUI
Situation de parent isolé (1) Lieu de résidence : Date de naissance du (des) enfants : Pièces justificatives à fournir : voir paragraphe IV.1.3. de la note départementale	☐ OUI
Affectation en Education prioritaire Affectation actuelle (PRO ou TPD) du 01/09/2020 au 31/08/2025 (services continus) :	☐ OUI

NOM Prénom

Intérim de Direction (pour une affectation demandée en 1er vœu sur le même poste) Affectation actuelle : - Intérim 2024-2025 supérieur à 6 mois - Inscription sur la liste d'aptitude	☐ OUI ☐ OUI Année d'inscription :
Postes ASH à titre provisoire - Affectation 2024-2025 : - Affectation 2023-2024 : - Affectation 2022-2023 : - Affectation 2021-2022 :	Quotité : 100% 75% 50% 25% Quotité : 100% 75% 50% 25% Quotité : 100% 75% 50% 25% Quotité : 100% 75% 50% 25%
Candidats CAPPEI Candidat retenu par l'administration : oui/non* Candidat libre : oui/non* Au titre de quelle année scolaire ? * 2023-2024 2024-2025 2025-2026 (rayer la mention inutile)	Pour tous les candidats : Inscription à l'examen validée : oui/non* Mémoire rendu : oui/non* Modules de professionnalisation ou d'approfondissements demandés à l'inscription :
Fonctions à exigences particulières Intitulé(s) : - - - Pour les postes en UPE2A fournir une copie de la certification FLE ou FLS	Année d'obtention et avis : - - -
Vœu préférentiel Même vœu précis (école) en rang 1 que pour la rentrée 2024 Vœu préférentiel formulé sur une école fusionnée. NOM DE L'ÉCOLE :	☐ OUI Report bonification 2024 :

(1) Documents datant de moins de trois mois. cf circulaire mouvement

A, le

Signature

A RETOURNER A LA DSDEN – DOSGCE

(Division de l'organisation scolaire et de la gestion collective des enseignants Premier degré)

par courriel sur : mouv1d89@ac-dijon.fr

ACCOMPAGNÉ DE L'ACCUSÉ DE RÉCEPTION

POUR LE LUNDI 05 MAI 2025 - 13h00 DÉLAI DE RIGUEUR

Au-delà de cette date, aucun point ne sera pris en compte